



Procès-Verbal

Commission Régionale Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football

Réunion du 08 juillet 2019

Président : D. DRESCOT.

Membres présents : R. AYMARD (U2C2F), P. BERTHAUD (CTR Formation), G. BUER (CTR Formation), P. MICHALLET, D. RAYMOND (membres du conseil de ligue), P. SAGE (UNECATEF), R. SEUX (DTR).

Membres excusés : JL. HAUSSLER (GEF), A. MORNAND (membre du conseil de ligue).

.....

RAPPEL : la CRSEEF précise que toute demande de dérogation ou d'information d'absence de l'éducateur en charge de l'équipe doit être formulée OBLIGATOIREMENT par mail à statut-des-educateurs@laurafoot.fff.fr ou par courrier.

SECTION STATUT

Les décisions de la CRSEEF sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification ou publication, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

1 / Approbation du PV de la réunion du 17 juin 2019 :

Le procès-verbal de la réunion du 17 juin 2019 est approuvé à l'unanimité des présents.

2 / Correspondances diverses - Informations :

Rappel aux clubs soumis aux obligations du présent statut : La Commission demande aux clubs de prendre connaissance de l'article 7 (amendes financières) du statut régional des éducateurs et entraîneurs de football.

3 / Obligations d'encadrement pour la saison 2019-2020 :

Rappel des obligations d'encadrement pour la saison 2019-2020 suite à l'A.G. du 29 juin 2019 :

STATUT FEDERAL DES EDUCATEURS ET ENTRAINEURS DE FOOTBALL		
Niveau	Diplôme (à minima)	Divers
R1	BEF	Contrat CDI (préconisé) ou CDD
R2	BEF	
STATUT REGIONAL DES EDUCATEURS DE FOOTBALL		
R3	CFF 3	
R1 Jeunes	CFF 2	
R1 et R2 Féminines	CFF 3	
Futsal R1 et R2	Futsal Base	

4 / Suivi des obligations d'encadrement et demandes de dérogation :

MOULINS YZEURE FOOT : La Commission prend note de la démission de l'entraîneur en charge de l'équipe évoluant en R1, M. MLEKO Gregory, à compter du 30 juin 2019.

CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL (R2 poule E) : Demande de dérogation en faveur de M. Mamadou TRAORE.

Attendu que M. Mamadou TRAORE est engagé en formation BMF pour la saison 2019-2020,

La Commission accorde la dérogation demandée pour la saison 2019-2020 afin que M. TRAORE Mamadou puisse encadrer l'équipe senior du Chambéry Savoie Football qui évoluera en R2 poule E (article 12.3.a du Statut Fédéral des éducateurs et entraîneurs du football) tant qu'il aura la responsabilité complète de cette équipe,

Cette dérogation ne sera effective qu'à sa participation réelle à la formation BMF au cours de la saison 2019-2020.

5 / Formation continue :

La Commission invite les clubs, les entraîneurs et éducateurs à prendre connaissance des nouvelles modalités du plan fédéral de formation professionnelle continue (article 6 du Statut Fédéral).

Courrier de l'U.S. ANNECY LE VIEUX concernant Franck LEBEL, titulaire du DEF : La Commission invite le club et l'entraîneur à se rapprocher de la FFF.

Courrier de M. Fabien JASPERO : lu et noté.

Educateurs ayant participé aux séances de formation continue des 26 et 27 juin 2019 :

- AIT TIGHJDINE Hassan
- BARTHELEMY François
- BOUSSIS Hocine
- CHEILLON Johan
- COLLET Didier
- DA SILVA MEIRELES Fernando
- DUFRAISE Patrice
- FABRE Axel
- FREISSEIX Aurélien
- KAIBOUE Abdelhamid
- LECOQ Guillaume
- LEVE Henri
- NAYAGOM Yvrin
- PAUBEL Eric
- PELEGRIN François
- PERNET Sigolène
- ROTH Matthieu

Suivi des éducateurs ayant participé aux séances de formations obligatoires 2018/2019 :

- District de l'Ain : liste des éducateurs rentrant dans les cas d'exemption approuvée.
- District de l'Allier : liste des éducateurs rentrant dans les cas d'exemption approuvée.
- District de la Loire : liste des éducateurs rentrant dans les cas d'exemption approuvée.
- District de Lyon et du Rhône : liste des éducateurs rentrant dans les cas d'exemption approuvée.
- District de Haute-Savoie Pays de Gex : liste des éducateurs rentrant dans les cas d'exemption approuvée.
- District de Savoie : liste des éducateurs rentrant dans les cas d'exemption approuvée.

6 / Section équivalences :

Dossiers validés (BEF par équivalence) :

- BERTHET Alban
- BERTRAND Eric
- DE CRUZ Alain

Rappel : Les décisions de la CRSEEF sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification ou publication, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Date prochaine CRSEEF : Lundi 19 août 2019 à 18h30.

Le Président,

D. DRESCOT

Le secrétaire de séance,

P. MICHALLET